qu'ils montent à 500,000 l. ſt.... Les dépenſes de l'établiſſement militaire ont été portées à 1,800,000 l. par an &c. Cependant, ajouta-t-il, la Compagnie ne ſera pas obligée d'envoyer cette année une once d'argent à la Chine. Les Forts ſont en état de réſiſter aux Puiſſances Européenes; & à l'avenir il ne faudra que 100,000 l. ſt. pour la conſtruction & la réparation des Forts &c. Le Préſident conclut à ce qu'on délibérât d'envoyer inceſſamment dans l'Inde des Commiſſaires pour réformer les abus qui ſe commettoient dans le Bengale, à Madraſſ & à Bombay.

Un Marchand Anglois mande de Manchack, ſur le Miſſiſſipi, en date du 26 Avril, à ſon Correſpondant à Londres, des détails curieux ſur le commerce & le ſol de ce pays, objet d'un établiſſement civil. Pour 2000 l. de marchandiſes, il a obtenu en retour une cargaiſon d'indigo & de cuirs dont il ſe flatte de retirer plus de 6000 l. en Angleterre. Il a vendu les Negres qu'il y avoit amenés de la Jamaïque, 60 liv. par tête, l'un portant l'autre, quoiqu'ils ne fuſſent ni experts ni choiſis. On trouveroit à en placer trois ou quatre cens avec le même bénéfice. Les marchandiſes Angloiſes propres aux Habitans ſe vendent à un prix extraordinaire. Enfin de tous les pays que ce Marchand connoit, il n'y en a point qui promette des retours ſi avantageux. Quels que ſoient les profits du commerce, ceux des plantations ſont bien plus grands encore. Les ſuccès des Planteurs François, fort inférieurs, dit-il, aux nôtres en induſtrie & en habileté, ne laiſſent pas douter que des Anglois ne fiſſent la fortune la plus rapide en cultivant la rive orientale du fleuve, totalement négligée faute de connoiſſances ſuffiſantes. Le nombre des Anglois établis dans ce canton monte actuellement à deux mille ou environ. Si les Colons s'y portent, comme ils s'y ſont portés dans l'eſpace d'un an, cette Colonie le diſputeroit bientôt aux plus floriſſantes de l'Amérique Angloiſe. On forme le plan d'une Ville pour la réſidence de 200 familles de la Virginie; & ſi l'on en croit les avis reçus de toutes parts, on y verra, dans l'eſpace de deux ou trois ans, arriver plus de deux mille autres familles des Colonies ſeptentrionales. La population y eſt fortement attirée par l'incroyable fertilité du ſol, l'excellence du climat, & la ſituation avantageuſe du lieu de Miſſiſſipi pour le commerce: telle eſt l'opinion généralement répandue dans nos Colonies.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 14 Août.*

Du 21 Juillet au 4 Août, il eſt arrivé de l'Amérique dans ce Port 28 navires, la plûpart venant de Saint-Domingue. Après les marchandiſes des Iſles, les principales importations ont été en bœuf & en beurre d'Irlande, en poutres & autres bois du Nord &c. Il n'arrive preſque plus de grains par mer. Dans le courant de Juillet, il eſt ſorti tant par mer que par terre 2445 barriq. 33 quarts de ſucre brut, 4349 b. 124 q. de ſucre blanc, 64838 l. indigo, 2329404 café, 22972 cacao, 3803 rocou. Il a paſſé en Suiſſe 11978 liv. indigo & 49645 l. café. Hambourg a tiré 15284 l. indigo & 833818 café; & Amſterdam 18918 indigo & 428823 café: les plus fortes cargaiſons de ſucre ont été pour ces deux Ports: Dorth a reçu 480146 l. café. L'exportation la plus conſidérable de cacao a été pour Bilbao.

DE MONTPELLIER, *le 16 Août.*

Le Jeudi 28 du mois dernier, M. le Marquis de Montferrier, Syndic de la Province, lut à l'Aſſemblée de la Société Royale des Sciences de cette Ville, un Mémoire ſur la maniere de préparer & de conſerver les oiſeaux, compoſé par M. le Baron de Faugere. On applaudit beaucoup à la méthode ſimple, aux vues nouvelles, & aux connoiſſances profondes répandues dans cet écrit. Le Jeudi 5 du courant, la Société reçut M. de Faugere en qualité d'Adjoint pour la Phyſique. Ce ſçavant Naturaliſte poſſéde un très-beau cabinet d'Hiſtoire naturelle, toujours ouvert aux Amateurs avec leſquels il ſe plaît à partager ſes richeſſes.

DE LA ROCHELLE, *le 18 Août.*

On s'étoit apperçu depuis quelque tems dans cette Ville que les chiens étoient attaqués d'une maladie dangereuſe qui auroit

pu ſe communiquer & avoir des ſuites fâcheuſes. Pour prévenir ces accidens, il fut défendu par une Ordonnance du 28 Juillet, de laiſſer ſortir ces animaux, à moins qu'ils ne fuſſent tenus en leſſe & hors d'état de vaguer dans les rues. Les alarmes ont actuellement ceſſé. Ces ſoins doivent occuper la Police, parce qu'ils intéreſſent la ſûreté publique ſans attaquer le droit du Citoyen.

Un Boulanger a été derniérement condamné à une amende pour avoir vendu de mauvais pain, court de poids. Ce genre de peine nous a été tranſmis par les anciens codes de Peuples, qui payoient en argent la vie de l'homme. Tranſplanté dans le code du commerce, il enleve ſans ceſſe des fonds utiles au Public, & le plus ſouvent ſans contenir le Prévaricateur. Peut-être un écriteau affiché à la porte d'un coupable, en gros caracteres, produiroit-il beaucoup plus d'effet, ſans avoir aucune mauvaiſe influence ſur le ſervice de la Société.

C'eſt à tort qu'on a dit précédemment qu'il n'y avoit point de *moulin à eau* dans le pays d'Aunis; il y en a pluſieurs aux environs de Surgeres; il y en a vraiſemblablement ſur la riviere de Marans &c; & avant que d'en conſtruire de nouveaux, il faudroit bien s'aſſurer qu'ils ne nuiroient point à la navigation, qu'ils ne troubleroient pas le cours des eaux, qu'ils n'occaſionneroient pas des débordemens &c.

D'Agen, *le* 18 *Août.*

Des pluies d'orages, abondantes dans quelques cantons, rares dans d'autres, ont tempéré l'air & rafraîchi les plantes, ces jours derniers. La terre, les hommes & les animaux en avoient le beſoin le plus grand. Il regne toujours beaucoup de maladies dans la Ville & dans les campagnes. Le froment ſe vend près de 29 liv. la meſure réduite au ſeptier de Paris; mais le ſeigle ne va pas à 22. Les deux eſpeces de pain ſont de 2 ſ. 10 den. & 3 ſ. 6 d. la livre de ſeize onces.

De Beaufort (*en Anjou*), *le* 21 *Août.*

On va travailler au nettoyement & deſſéchement de l'Authion. Les ouvrages commenceront, au mois de Septembre, par l'ouverture d'un canal de deux mille toiſes entre le Pont-de-Cé & Forges. Tout le monde ſçait qu'il ſe fait ici un grand commerce de bled, & que cette communication avec un des paſſages de la Loire les plus fréquentés y donnera une activité nouvelle. Le Comté a député MM. Poupard de Mauru & Ancenay pour diriger ces travaux, conſiſtant en fouilles de terres qui ſeront déblayées & remblayées ſur les bords. Cette entrepriſe offre aux pauvres un travail très-fructueux.

De Lille (*en Flandre*), *le* 23 *Août.*

Ces jours derniers, les prix des colſats ont augmenté conſidérablement. Il y a beaucoup de demandes des huiles de cette plante, & l'on prévoit qu'elles occaſionneront des hauſſemens encore plus forts. Il paroît du bled nouveau dans les divers Marchés de ces Provinces.

De Dunkerque, *le* 23 *Août.*

La raſiere de bled de la premiere qualité, peſant 245 livres, poids de marc, ſe vend juſqu'à 31 l. Le café de S. Domingue vaut 14 ſ.; l'indigo cuivré de 7 liv. 10 ſ. à 8 l.; le ſucre brut 34 l.; la morue d'Iſlande 61 l. la tonne en ſaumure. Les principales importations, dans le courant de ce mois, ont conſiſté en charbon de terre, chanvre, morue, eau-de-vie, vin, toile, fromages, ſavon, réglisſe, huile &c.

De Besançon, *le* 23 *Août.*

La moiſſon a été aſſez bonne dans la Province, pour nous procurer une prompte diminution dans le prix des grains.

De Metz, *le* 25 *Août.*

Les Officiers Municipaux de la ville de Saint-Avold, ayant réuni les charités de M. le Comte de Bercheny, de MM. les Officiers de ſon Régiment, & du petit nombre de Citoyens en état de contribuer au ſoulagement de trente-ſix familles réduites à la miſere par un incendie, ont réſolu, pour ſuppléer à l'inſuffiſance de ces dons, d'implorer en faveur de ces malheureux les ſecours des ames charitables de notre Ville; & afin de leur donner la facilité d'exercer leur bienfaiſance, ils ont nommé M. Che-

vrel, Notaire, pour recevoir leurs aumônes. Il ſeroit inutile d'élever la voix pour ces victimes d'un malheur imprévu : la diſette des années dernieres nous a fait connoître qu'il y a dans cette Ville des hommes ſenſibles & généreux. Une grande partie des villages de la Province béniront à jamais les noms de leurs Seigneurs qui les ont ſoutenus à grands frais. Le bien qu'a produit dans les campagnes la diſtribution des bleds des magaſins du Roi accordés par la bienfaiſance aux repréſentations des perſonnes chargées de l'adminiſtration du pays, les bienfaits particuliers de ces mêmes Citoyens répandus avec autant de ſageſſe que de profuſion, tout ce qui a concouru à faire ſubſiſter, dans cette grande Ville, un Peuple nombreux, à meilleur marché que dans les autres Villes du Royaume, fait eſpérer des ſecours pour tous les infortunés. La charité ſera d'autant mieux exercée envers les incendiés de Saint Avold, que les Officiers Municipaux ne veulent leur laiſſer aucun prétexte de mendier, ſur-tout pour ne pas donner lieu à la pareſſe & à la fourberie de remplir nos Villes & nos campagnes de vagabonds habiles à profiter de cette triſte circonſtance.

D'AMIENS, *le 25 Août.*

Les canaux auxquels on travaille actuellement dans la Picardie & la Flandre, s'exécutent avec une économie & un ordre qui font beaucoup d'honneur à M. Laurent, Ingérieur, chargé de la direction de ces précieux travaux. Des ouvrages d'une telle importance méritent d'être encouragés par les témoignages de la reconnoiſſance publique.

DE PARIS, *le 31 Août.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi concernant l'entretien des chemins établis par les travaux de charité dans les Paroiſſes de la Généralité de Paris, du 18 Juin 1772. S. M., attentive à ce qui peut contribuer au ſoulagement de ſes Peuples, avoit jugé à propos de faire ouvrir en 1770, dans les différentes Elections de la Généralité, des travaux qui, continués depuis, ont, d'un côté, mis les pauvres Journaliers des Villes & des campagnes à portée de ſe procurer des ſubſiſtances, & de l'autre établi les communications les plus avantageuſes tant pour le commerce général que pour la facilité du tranſport dans les lieux de Marché. Mais ces avantages ſeroient bien-tôt perdus, s'il n'étoit pas pris des meſures pour l'entretien de ces chemins de communication. En conſéquence, le Roi ordonne que, ſous les ordres du ſieur Intendant & Commiſſaire départi en la Généralité de Paris, il ſera fait un état de répartition ſur toutes les Paroiſſes, & notamment ſur celles qui retireront un plus grand avantage de cet entretien ; après laquelle répartition, il ſera aſſigné à chaque Paroiſſe la tâche qu'elle devra remplir annuellement, à proportion du nombre des Laboureurs & autres Habitans taillables de chacune d'elles, & de la diſtance du chemin à entretenir ; leſquelles tâches, leſdits Laboureurs & Habitans ſeront tenus de faire, ſous telles peines qu'il appartiendra.

Autre du 6 Juillet 1772, *portant l'ouverture du centième denier dû par les Officiers de Juſtice, Police, Finances & autres pour l'année prochaine* 1773 *& les ſuivantes : & portant réglement pour les Revenus caſuels.* Cet Arrêt contient 48 articles. Tous les Pourvus des ſuſdits Offices ſeront admis à l'avenir à payer aux Revenus Caſuels, au lieu de prêt & annuel qui demeureront ſupprimés à commencer au 1 Novembre prochain le centième denier du prix fixé des Offices : S. M. remet en totalité à ceux qui auront fourni leur déclaration conformément à l'Edit de Février 1771, ce qu'ils pourront devoir du prêt & de l'annuel. Faute de cette déclaration, on ne ſera point admis à payer le centième denier, & les Offices ſeront déclarés & taxés vacans aux Revenus Caſuels, en cas de décès : on pourra néanmoins en diſpoſer de ſon vivant, en payant le douzième de la fixation & deux ſous pour livre. Les nouveaux Pourvus ou Porteurs de quittance de finances, payeront le centième denier dans le délai de deux mois. La nomination aux Offices étant un attribut de la Souveraineté, il n'en ſera tranſmis aucun par réſignation ou démiſſion que de l'agrément de S. M. & en payant les droits réglés. S. M. ſe réſerve le droit de diſpoſer des Offices tombés aux Revenus Caſuels. Lorſqu'un Office ſera taxé vacant ſimple-

ment, ſans que la taxe ſoit en faveur de perſonne, les veuves & enfans des Titulaires, & à leur défaut les plus proches parens, auront un mois pour les lever de préférence, ſans qu'ils puiſſent ſe porter comme héritiers &c. &c. &c.

Lettres-Patentes du Roi portant établiſſement des droits à percevoir en exécution de l'Edit d'Avril 1768 (concernant le Don gratuit) *dans pluſieurs Villes & Bourgs de la Généralité de Moulins*, données à Fontainebleau le 20 Octobre 1771, regiſtrées en Parlement le 18 Juillet 1772.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre ſur les bleds d'automne ſemés en Février. De Choiſy, le 20 Août 1772.

Je m'acquitte, Monſieur, de la promeſſe que je vous ai faite de vous rendre compte de la récolte du bled d'automne que j'avois ſemé le 20 Février dernier; il a mal réuſſi, il a été tellement pris de chaleur qu'il eſt étique autant que bled peut l'être; il eſt glacé & reſſemble en tout point au bled d'automne, la maigreur exceptée. J'aurois cru qu'il auroit dû reſſembler davantage an bled de Mars. Il peut ſe faire que la ſéchereſſe exceſſive en ait été cauſe; c'eſt pourquoi je ferai le même eſſai l'année prochaine afin d'être plus certain de l'opération: je ſouhaiterois que M. le Prieur dont vous avez cité l'heureux ſuccès en cette partie eût continué cette année ſon expérience en grand & qu'il en fit part de bonne foi. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, RUSSEAU.

II.

Effet de l'expérience faite à Milan ſur des Fous.

L'immerſion de pluſieurs fous tirés de l'Hôpital de S. Vincent, n'a pas eu tout l'effet que l'on auroit deſiré. Cependant ſur le nombre de ſix qui ont été plongés inopinément dans l'eau douce, il y en a un qui a été guéri, non ſans danger. Après avoir été tiré hors de l'eau, bien eſſuyé, & ſaigné, il fut pris d'une fievre violente. Cette criſe cauſée ou par l'opération ou par l'effroi, lui a été ſalutaire. Au bout de peu de jours, il a recouvré la ſanté & l'uſage de la raiſon. Quant aux autres, l'expérience ne leur a pas été favorable. La guériſon du premier paroit donc être l'ouvrage de la révolution produite par l'épouvante plutôt que par une vertu particuliere de l'immerſion qui, en elle-même, ne paroît pas devoir produire autant d'effet que l'uſage ordinaire des bains froids & des douches.

III.

Livre, Eſtampes &c.

1. *Preſſoir portatif, inventé en* 1771 *par M. Vallet, Prêtre & Curé de Colombe au Dioceſe de Vienne.* A fructibus eorum cognoſcetis eos. S. Math. c. 7, verſ. 16. A Grenoble chez la veuve Faure & fils, Imprim. du Roi, Place S. André. Broch. in-12 de 60 pag. avec des planches. Prix 24 ſ.

Ce titre n'annonce pas tout ce que l'Ouvrage contient, puiſqu'on y trouve les deſcriptions & les gravures de pluſieurs preſſoirs & d'une machine à broyer les noyaux, avec des réflexions & des inſtructions utiles ſur les objets relatifs. Nous avons déjà prévenu nos Lecteurs ſur la publication de cet Ouvrage & les moyens de ſe le procurer; notre Journal de Septembre offrira quelques nouveaux détails. M. Vallet donnera à ceux qui le ſouhaiteront, deux bas-reliefs des preſſoirs avec l'imprimé, y compris la machine à broyer les noyaux, le tout encaiſſé, pour le prix de 39 liv., à condition que l'on prendra pluſieurs exemplaires de la brochure.

2. Le zele de M. Buc'hoz, dans la diſtribution des *planches* deſtinées à ſervir de ſuite à ſon grand *Dictionnaire des Plantes*, répond au vœu du Public & le ſatisfait. Il vient de mettre au jour ſix nouvelles décades de la ſeconde centurie qui par-là ſe trouve complette. L'exécution ne laiſſe rien à deſirer aux Connoiſſeurs. Nous voyons avec plaiſir que l'empreſſement du Public ſeconde cette belle entrepriſe.

3. *Baldaquin*, dédié à M. Rouſſette, Architecte du Roi, ſur le format du Nom de Jeſus. 1 feuille. Prix 6 ſ.

4. Le *Tricéphale Africain* ou *le Monſtre à trois têtes*, jadis trouvé, ſi l'on en croit l'hiſtoire ou la fable, dans les ruines du Palais de Maſſiniſſa, même format, 1 feuille. prix 6 ſ. Ces ouvrages d'un Artiſte laborieux & habile ſe trouvent chez l'Auteur (M. Panſeron), Profeſſeur d'Architecture, cul-de-ſac Sainte Marine, maiſon de M. Preſtat, Garniſſeur du Roi; chez Jombert, Libraire, rue Dauphine; Joullain, Marchand d'Eſtampes, quai de la Mégiſſerie; Baſant, rue Serpente; Huguier, rue des Mathurins.

IV.

Demande concernant la culture de l'aſperge.

MESSIEURS,

Je deſirerois avoir dans mon jardin des aſperges, & comme vous voulez bien vous occuper de tout ce qui eſt utile à l'Agriculture, je vous demande la permiſſion de faire les queſtions même les plus ſimples, je vous aurai la plus grande obligation des éclairciſſemens que vous me procurerez. Eſt-il néceſſaire ou eſt-il ſeulement mieux de former des foſſes pour faire un plant d'aſperges?

Quelle largeur doivent elles avoir, quelle profondeur, à partir du niveau du terrein avant la formation des foſſes, quelle diſtance faut-il laiſſer d'une foſſe à l'autre?

A quelle expoſition eſt-il mieux que les bouts des foſſes ſe trouvent?

Eſt-il néceſſaire, eſt il bien de garnir le fond des foſſes en briques & tuilots, & auſſi les côtés, pour empêcher les aſperges de s'enfoncer ou de courir?

Sera-t-il bien de remplir les foſſes de terre franche ou bien d'une terre compoſée dont un tiers terre franche, un tiers ſable blanc, & un tiers terreau, afin d'en former une terre légere paſſée au crible?

Où trouvera-t-on à acheter du plant d'aſperges ſans courir le riſque d'être trompé, & être certain d'avoir de la plus groſſe & de la meilleure eſpece?

Comme vous tenez, Meſſieurs, le Bureau Royal de Correſpondance Générale, & qu'il me ſemble que votre intention renferme toutes les commiſſions poſſibles, vous chargeriez vous de procurer ce plant en vous en dépoſant par avance la valeur néceſſaire?

En quel tems de l'année eſt-il mieux de mettre en terre ce plant, à quelle diſtance faut-il écarter les pieds d'aſperges les uns des autres, combien faudra-t-il mettre de terre ſur le plant quand il ſera dans les foſſes?

Quelle eſpece de culture faut il donner aux foſſes, & en quelles ſaiſons faudra-t-il recharger dans certains tems de l'année le plant avec les terres qui ſeront ſur les intervalles?

Faudra-t-il ôter cette terre dans d'autres tems, quels ſont ces temps?

Combien faudra t-il être d'années ſans couper les aſperges pour qu'elles deviennent plus groſſes?

Faudra t il arroſer les foſſes d'aſperges après leur plantation, lors de leur production, après qu'on les aura cueillies?

Faudra-t il dans l'hiver couvrir les foſſes avec du fumier, & après l'hiver ôtera-t on le fumier ou l'enterrera t on dans les foſſes?

Laiſſera t-on pour toujours les foſſes à la profondeur premiere, ou les rechargera-t-on annuellement, enſorte qu'au bout de quelques années le terrein des foſſes ſoit preſqu'au niveau des terreins voiſins?

J'ai l'honneur d'être &c.

V.

AVIS.

MM. les Abonnés à la Gazette & au Journal de Commerce, d'Agriculture &c. des mois d'Août & Septembre 1771 ſont priés de vouloir bien faire remettre le montant de leur abonnement au Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris, s'ils deſirent que ces Ouvrages leur parviennent ſans interruption.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 26 Août 1772, au Samedi 29 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 25 l. 10 ſ. à 28 l. *le ſeptier* au Port de la Grêve, de 21 à 27 liv. Le ſeigle, de 11, 13 à 14 liv. 10 ſ.; l'orge, de 10, 11 liv. 10 ſ. à 12 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 26 Août 1772 au Samedi 29 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 18, 22 à 24 livres. *le ſeptier; idem* nouvelle, de 18, 21 à 23 l. ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 29 Août 1772, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Août 1772.*

	liv.			
Or de Portug. à . .	721			marc.
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	719			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piaſtres à	48	15		

CHANGES DE PARIS, *du 29 Août 1771.*

Amſterdam	55	¼	
Londres	31	9	16d.
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	3	
Cadix	15	2	
Livourne	96	¼	
Gênes	94	¼	
Lyon, *Août.*	¼	bénéfice.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1772.	*Jeudi* 27.	*Vendredi* 28.	*Samedi* 29.
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1175	1175	1175 . . . .
D°. 16/25es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	275. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771 *& ſix premiers mois* 1772.

Du Sam. 22 Août 1772.

Meſſieurs

Caron, ſix dern. mois 1771. } M.
Clouet, *idem.* N.
Delarue pere, *id.* }
Goſſey, *idem.* } Z.
Lenoir, *idem.* }

Pour le Lundi 24.

Certain, ſix dern. mois 1771. }
Creuzé, *idem.* } M.
Thevenin, *idem.* }
Delamotte, *idem.* }
Maſſon, *idem.* } Z.
.....

Du Mercredi 26.

Meſſieurs

Radix, ſix dern. mois 1771. } M.
Roytier, *idem.* }
Gautier, *idem.* N.
Boutray, *idem.* }
Deſplaces, *idem.* } Z.

Pour le Mardi 25.

Defrance, ſix d. mois 1771. } M
Viellard, *idem.* }
Marſollier, *id.* }
Defays, *idem.* } Z.
Cauchy, *idem.* }
.....

Du Jeudi 27.

Meſſieurs

Courmont, ſix d. mois 1771. }
Deſchapelles, *id.* }
Nau, *idem.* }
S. Janvier, ſix p. mois 1772. }
Delagarde, *idem.*

Du Vendredi 28.

Boſcheron, ſix d. mois 1771. }
Lempereur, *id.* }
Rouillard, *idem.*
Penchain, *idem.*
Patu, ſix prem. mois 1772. }

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 12 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 26 Août.*

ON vient de publier ici une réduction assez complette des poids & des mesures, d'après l'ouvrage de M. Tillet de l'Académie des Sciences de Paris.

Le Gouvernement, par une nouvelle Ordonnance, a récemment confirmé la permission de faire librement circuler les grains d'une Province à l'autre dans les Etats Héréditaires. Cependant, comme la récolte a été très-abondante, les droits de péage sur le principal produit de la culture & la premiere subsistance du Peuple, ci-devant supprimés, sont en même tems rétablis sur le pied où ils étoient perçus auparavant; mais la justice & la bienfaisance du Gouvernement permettent d'en espérer l'abolition entiere & perpétuelle, si nécessaire aux progrès de l'Agriculture, à la facilité des approvisionnemens, à la modération des prix, aussi-tôt que des circonstances plus favorables comporteront ce sacrifice tout-à-la-fois si avantageux aux Sujets & au Souverain tant intéressé à l'augmentation des produits territoriaux.

DE LEIPSICK, *le 27 Août.*

M. de Schoenfeld, Citoyen distingué qui préside lui-même à l'exploitation de ses biens, vient de publier un moyen pour purger les champs de la grande quantité de chiendent qu'on y voit après une longue humidité. Un autre Agriculteur de la Société Economique de Zell a donné aussi un moyen à peu près semblable. (*Nous rendrons compte de ces méthodes dans nos Feuilles suivantes*).

DE GOTTINGUE, *le 20 Août.*

La Société Royale de cette Ville proposa, l'année derniere, les questions suivantes: *Jusqu'à quel point & dans quelles circonstances, l'établissement des grands magasins publics de grains peuvent-ils être nuisibles, utiles ou indifférens à un Etat dans un tems de disette? De quelle maniere faudroit-il s'y prendre pour établir, conserver & administrer ces magasins, en faisant le moins de frais qu'il est possible, de façon qu'ils puissent être pour l'Etat de toute l'utilité qu'on peut en attendre? Quelles sont les suites qui ont résulté de l'établissement des magasins publics dans les pays où il y en a, & à quels inconvéniens ont été exposés ceux où il n'y en a point?* M. le Docteur Reimarus a remporté le Prix. Le jugement de la Société ne permet pas de douter que sa dissertation ne fût supérieure à celle de ses Concurrens; mais en le couronnant elle n'a certainement pas entendu adopter son avis. L'Auteur en empruntant plusieurs idées de MM. Hubert, Melon, Munenchause, prétend que depuis plus de mille ans différens Etats ont eu des magasins publics avec le plus grand succès: nous croyons

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

au contraire que depuis près de deux mille ans, les Etats qui ont eu des magasins publics en ont recueilli les fruits les plus amers ; les campagnes de Rome & de Naples en font encore foi. Dans ces pays-là, les disettes ont été plus fréquentes & plus sensibles que dans ceux où l'on n'a eu garde de fonder de pareils établissemens, tels que l'Angleterre. M. R. entend que ces magasins suffisent pour mettre un Etat entier à l'abri de la disette : ils ne seroient donc praticables que dans de petits Etats ; ils seroient par-tout dangereux, parce qu'ils éloigneroient le commerce, qu'ils entraineroient infailliblement des pertes énormes de provisions, qu'ils attireroient dans les tems de besoin tous les malheureux autour de leurs murailles, que la vente de ces grains auroit répandu beaucoup d'argent avec lequel on auroit été en état de mieux cultiver & d'acheter dans des tems de disgrace. Quelle que fût l'administration de ces magasins, elle seroit éternellement onéreuse au Peuple par l'augmentation des charges que cette augmentation de dépenses entraineroit &c &c. &c.

M. Reimarus, jaloux de maintenir la plus grande circulation au dedans & au dehors, il cite avec éloge un écrit derniérement publié à Riga sur l'importation & l'exportation des grains, écrit d'où il suffira d'extraire le fait suivant ; c'est que l'Esthionie n'a point ressenti de disette, quoique toutes les Nations ayent eu la liberté de s'y approvisionner &c.

La même Société propose pour l'année prochaine les questions suivantes, bien dignes de son zele & de sa célébrité. 1°. *Seroit-il salutaire d'abolir les corvées dans un pays, & quels sont les moyens les plus convenables pour y réussir & rendre les suites de cette abolition utiles à l'Etat ?* 2°. *Seroit-il avantageux pour les Pays Electoraux de Brunswick & Lunebourg de ne jamais défendre la distillation de l'eau-de-vie & de n'y gêner en aucune maniere ni le commerce ni la consommation des grains* ? Le Prix pour chaque question est de douze ducats. Les Auteurs appuyeront leurs preuves sur des principes certains appuyés d'expériences bien constatées. On exige de ceux qui se déclareront contre la liberté du commerce des grains, qu'ils citent les tems, les lieux & les circonstances où cette liberté aura été nuisible. Il faut que les réponses parviennent à la Société avant la fin du mois de Mai 1773, avec les formalités ordinaires.

ITALIE.

De Milan, *le* 15 *Août.*

S. M. I. & R. a confirmé & développé, par un nouvel Acte donné à Vienne le 28 Mai, l'Edit du 13 Avril, portant la suppression de toutes les exemptions quelconques des droits sur les consommations, à moins qu'elles n'eussent été acquises à titres onéreux, afin que les charges soient régulierement partagées, & qu'aucun Citoyen ne soit injustement privilégié aux dépens des autres. S. M. vient aussi de pourvoir, par un réglement très-sage, à la conservation & à l'administration de la Maison des Orphelins qu'il est ordonné d'élever pour le plus grand avantage du Public dans la pratique des Arts.

De Naples, *le* 14 *Août.*

On a reconnu que la récolte n'étoit pas aussi avantageuse qu'elle l'avoit paru d'abord. Les prix des grains ont augmenté dans les Provinces les plus fertiles.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 28 *Août.*

Il a été enfin arrêté dans la derniere Assemblée de la Compagnie des Indes qu'il seroit envoyé des Surintendans aux Indes avec des pouvoirs extraordinaires. Le *Salisbury*, Capitaine Bromfield, & la *Reine*, Capit. Stainforth, vaisseaux de la Compagnie des Indes, sont arrivés de la Chine. Le premier étoit sorti des Dunes le 6 Janvier 1771 ; & le second, le 26 Novembre 1770. Le Capitaine Bromfield a donné avis que le *Duc de Richemont*, le *Hindman*, & le *Grosvenor*, étoient arrivés à l'Isle Sainte Hélene.

On écrit de Hollande que la Compagnie des Indes de ce pays a présenté aux Etats Généraux un ample Mémoire contenant

des plaintes ſur les pratiques que les Anglois exercent dans le Bengale pour s'emparer principalement du commerce du ſalpêtre, branche conſidérable du ſien dans l'Inde.

On mande d'Edimbourg que la Compagnie de la pêche de la baleine a eu, cette année, tant de ſuccès que les Intéreſſés auront un dividende de 20 pour 100 de profit. Outre une grande quantité d'os, trois bâtimens ont procuré 200 tonnes d'huile. Cette circonſtance pourroit encourager ce genre de pêche preſqu'entiérement abandonné aux Hollandois.

On écrit de Goſport que deux perſonnes y ſont attendues pour employer ſur les vaiſſeaux différentes préparations chymiques propres à les garantir de l'atteinte des vers. L'épreuve en a été faite ce mois-ci ſur la *Diligence*, vaiſſeau de guerre, allant à Antigoa: un côté du fond étoit peint en noir, & l'autre avec une mixtion blanche.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE NISMES, *le 29 Août.*

Depuis le mois d'Avril dernier, la charité envers les pauvres & le zele pour le bien public, en réuniſſant leurs efforts, ont efficacement travaillé à délivrer cette Ville du fléau de la mendicité, en ôtant ſimplement aux indigens le prétexte de l'extrême beſoin, le ſeul dont ils puiſſent couvrir avec ſuccès leurs importunes ſollicitations. Catholiques & Proteſtans, les Habitans n'ont eu, pour ainſi dire, qu'un cœur, lorſqu'il s'eſt agi du ſoulagement de l'humanité & de l'intérêt commun. Notre illuſtre Prélat, Auteur de cette heureuſe révolution, n'a trouvé que des ames ſenſibles prêtes à ſeconder ſes vues patriotiques & religieuſes: les Officiers Municipaux les ont ſuivies avec une égale ardeur. L'ordre s'eſt établi. Chaque mois, une quête rapporte les aumônes dans une caiſſe dépoſée à l'Hôtel-de-Ville; des Commiſſaires de quartier s'informent des beſoins des pauvres infirmes, des pauvres honteux, des pauvres connus; les diſtributions ſe proportionnent à leurs beſoins, & le ſurplus eſt reverſé dans la caiſſe pour fournir aux néceſſités toujours plus preſſantes de l'hiver. Il eſt vrai que dans la crainte d'être aſſaillis d'une foule de pauvres que la perſpective de cette reſſource attireroit infailliblement de toutes parts, on a été obligé d'exclure les mendians du dehors: peut-être même ceux qui entrent dans la Ville ſont-ils traités trop rigoureuſement, car on les enferme à l'Hôpital-Général pour les y tenir pendant trois jours au pain & à l'eau. Ils ſont déjà trop à plaindre de n'avoir pas ailleurs les mêmes reſſources; & le pain qu'ils conſomment triſtement pendant ce tems-là, diſtribué comme une charité, ſeroit un viatique qui les aideroit à traîner leur miſere vers quelque lieu où la charité ne ſeroit pas inacceſſible & déjà ſurchargée.

DE BORDEAUX, *le 31 Août.*

Nos greniers ſe rempliſſent de grains du pays; les farines de Moiſſac, de Montauban, du Quercy &c, y ſont aſſez abondantes. Cependant les prix ſe ſoutiennent toujours. Des pluies tombées par intervalles dans les différens cantons de la Province, ont rafraîchi les vignes altérées. Les eaux-de-vie viennent de baiſſer de vingt-cinq livres; elles ſont à 185 liv. les trente-deux veltes. Notre Académie de Peinture, Sculpture & Architecture, commence aujourd'hui ſon expoſition publique de tableaux &c.

DE LA ROCHELLE, *le 31 Août.*

Depuis quelques jours, le tems eſt ſi pluvieux qu'il n'y a plus d'eſpoir de faire du ſel. On eſt très content de la récolte de cette denrée à l'Iſle de Ré: il n'en eſt pas de même en Saintonge ſur les bords du bras de mer de Seudre, où les marais ſalans ont trop ſouvent été dérangés par les orages.

Le *Pere de Famille*, Capit. Henry, eſt arrivé le 26 du Port-au-Prince. Le navire, la *Mariette*, Armateur M. Nairac, partira pour les Cayes S. Louis, à la fin du mois d'Octobre prochain: il prendra marchandiſes à fret & Paſſagers.

Les différentes ſortes de pain viennent d'être taxées depuis un ſou 8 d. juſqu'à 2 ſ. 11 den. la livre.

DE CLERMONT (*en Argonne*), *le 2 Septembre.*

Les chaſſes établies dans ce pays par M. de l'Iſle de Moncel, premier Lieutenant de la Grande Louveterie, méritent d'être claſſées parmi les plus utiles inſtitutions de ſauvegarde publique. Comme nous ſerions en proie aux animaux féroces, ſi elles ne nous en délivroient! Pour s'en former une idée, il ſuffit de ſçavoir que, dans le courant de cette année, il y a été tué près de ſoixante dix loups, ſans compter les louveteaux. N'a-t-on pas lieu de croire que ce pays ne ſeroit, ſans ce ſecours, qu'un repaire d'animaux deſtructeurs? Les ſoins, les recherches & les travaux continuels de M. de l'Iſle de Moncel ſont récompenſés par ſes ſuccès & par la reconnoiſſance publique.

Ce Patriote auſſi éclairé que zélé ſe diſtingue encore par ſes connoiſſances rurales. Il vient d'eſſayer différentes cultures nouvelles pour ce pays. L'événement paroit répondre à ſon attente; & il ſe propoſe de publier ſes expériences par la voie de la Gazette d'Agriculture, afin que chacun puiſſe recueillir le fruit de ſes utiles travaux.

DE LYON, *le 4 Septembre.*

M. l'Abbé de Calignon, dans le Diſcours qu'il prononça le 24 du mois dernier, en préſence de MM. les Prévôt des Marchands & Echevins, avant la diſtribution des prix du College de notre-Dame, examina quelle avoit été, dans ce ſiecle l'influence de la Philoſophie, 1°. ſur l'eſprit humain, 2°. ſur le cœur humain. S'il conclut qu'elle avoit perverti le cœur, effet qu'on ne doit néanmoins imputer qu'à une fauſſe Philoſophie ou à l'abus, il prouva, par un tableau vaſte & magnifique, qu'elle avoit éclairé l'eſprit & répandu des lumieres ſur la Légiſlation, le Commerce, l'Agriculture, l'Aſtronomie, la Méchanique, la Médecine, les Arts. Et certes, c'eſt à ce ſiecle que l'on doit la découverte de l'ordre naturel ou des loix de la Providence pour le gouvernement & la proſpérité des Sociétés civiles, loix éternelles & univerſelles faites pour tous les tems & pour tous les lieux, puiſque partout & toujours l'homme a les mêmes droits & les mêmes devoirs, partout & toujours la terre eſt l'unique ſource des richeſſes, partout & toujours les richeſſes ſe diſtribuent dans toutes les claſſes de Citoyens par les mains du Cultivateur, partout & toujours elles ſont en raiſon des avances & des travaux, & ces travaux & ces avances en raiſon de la ſûreté, de l'induſtrie, du concours le plus actif du commerce, des Arts, de l'Autorité tutélaire. Cette profonde Philoſophie, tirée du ſein de la terre, a déduit de ces vérités fondamentales les vrais principes de la ſplendeur durable du Commerce & des Arts. La diſcuſſion des droits de la ſouveraineté & de l'humanité, l'eſſai de quelques loix bienfaiſantes, la fermentation générale des eſprits pour l'amélioration de l'Agriculture, l'application de la ſcience à la perfection des Arts méchaniques les plus utiles, tous ces effets annoncent & préparent la plus belle révolution. Mais le bien s'opére lentement; & notre plus douce jouiſſance, c'eſt d'avoir travaillé pour nos neveux.

D'ANGERS, *le 6 Septembre.*

Il eſt vrai que la récolte des grains n'a pas répondu aux douces eſpérances que l'on avoit conçues; il eſt vrai que le prix *en a augmenté dans le tems même de la récolte*, ainſi que le porte le Réquiſitoire contenu dans l'Ordonnance dont il ſera parlé ci-deſſous; mais depuis cette époque, il eſt tombé de neuf à dix ſous par boiſſeau. Quant à ce qui concerne le commerce des Meûniers & des Boulangers, les Officiers de Police ſe tiennent dans les bornes preſcrites par l'Arrêt du Conſeil d'Etat du 23 Décembre 1770, & les Lettres-Patentes du 11 Janvier 1771: ils ſont trop inſtruits pour faire des défenſes particulieres.

A la vérité, comme on a ſoupçonné que le haut prix eſt entretenu par des monopoles, on a eu recours, pour en obtenir la révélation, à un moyen fort étrange de nos jours & encore plus inuſité en pareille matiere. Un *Monitoire* a été lancé, par lequel ceux qui ſçavent que des *Quidans* ou *Quidanes*, au mépris des Ordonnances, *magaſinent les bleds*, les *enharrent en verd ou ſur*

pied &c, ſont mandés de les avertir & d'en venir à révélation ſuffiſante & probable; & leſdits *Quidans* ou *Quidanes* ſont obligés d'en venir à *ſatisfaction*, *réparation* & *reſtitution*, ſinon il ſera procédé contr'eux *par Cenſures Eccléſiaſtiques*, & *ſelon la forme du droit*; on ſe ſervira de *la peine d'excommunication.*

Il faut au contraire louer le zele qui a réprimé les exactions exercées par les Meûniers dans la perception des droits de mouture. M. Prévôt, Avocat du Roi, a remarqué qu'ils étoient dans une ſorte de poſſeſſion illégitime de retenir un boiſſeau ſur 12 de meſure raſe, ſans laiſſer aux Propriétaires ou Habitans la liberté de reprendre tout le produit de la farine, en leur payant leurs ſalaires en argent. Cependant, ainſi que l'obſerve ce Magiſtrat, une ſeule meule de moulin à eau peut moudre en vingt-quatre heures 21 ſeptier de bled, relativement à la meſure d'Angers dont le boiſſeau, ſuivant les eſſais, peſe environ vingt-ſix livres. Malgré la certitude de ces faits, on pourra réduire la mouture de cette meule à 18 ſeptiers. Sur ces 18 ſeptiers, les Meûniers leveroient donc 18 boiſſeaux; & le boiſſeau étant à 3 liv., une meule rendroit 54 l. par jour. Le produit annuel ſeroit donc de 19710 liv., ſi la meule alloit tous les jours de l'année: en la ſuppoſant oiſive pendant le tiers de ce tems-là, elle travailleroit encore 243 jours, & donneroit un profit de 13122 l. Pluſieurs moulins à eau ont trois meules, ils rendroient donc 39366 l. de bénéfice. Ce tribut énorme ſeroit payé par le Public, il écraſeroit les pauvres.

La Coutume d'Anjou n'accorde nullement un tel droit aux Meûniers; elle porte ſeulement que de douze boiſſeaux de bled ils ſeront tenus de rendre treize boiſſeaux au moins de farine comblés. D'un autre côté, les loix générales du Royaume laiſſent la faculté de payer les ſalaires des Meûniers en bled ou en argent. La Coutume du Maine eſt ſemblable à celle de l'Anjou: or en 1771, il fut jugé, après de vives conteſtations, par Arrêt du Parlement de Paris, que les Boulangers & les Particuliers ſeroient libres de payer la mouture en argent; & le droit fut fixé à 30 ſ. par charge de 12 boiſſeaux rez. Les douze boiſſeaux d'Angers ne peſent que 312 livres, tandis que le poids des douze boiſſeaux du Mans eſt de 379 à 380. D'où l'on conclud qu'en donnant en Anjou 25 ſ. pour la mouture d'un ſeptier peſant 312 livres, le ſalaire des Meûniers y ſera plus fort encore qu'il ne l'eſt dans le Maine.

C'eſt ſur ces motifs, qu'il a été réglé, par une Ordonnance de Police du 24 Août, par forme de proviſion, que le droit de mouture demeureroit fixé à 25 ſ. par ſeptier, avec faculté à toutes perſonnes de les payer en argent, ſauf aux Meûniers de le recevoir en nature de ceux qui voudront le payer ainſi, auquel cas ils ſeront tenus de rendre de 12 boiſſeaux de grains 13 de farine comblés; ſans que l'option du payement en argent ou en grains puiſſe être réclamée par les Meûniers. Si les Propriétaires font conduire eux-mêmes leurs grains & leurs farines, ils payeront un tiers de moins & ne donneront que 16 ſous 8 den., ſuivant les Réglemens.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVIS.

Prix des différentes pâtes des papiers qui vont ſe fabriquer dans les Manufactures des environs de Morlaix, en Baſſe-Bretagne, ſous la direction des ſieurs Gigant Dumont & Neveu, mandés & agréés par les Etats de ladite Province, en exécution de leurs délibérations de 1756, tant pour inſtruire & diriger en tous cas requis & néceſſaires les Maîtres Fabricans & Ouvriers employés à la fabrication de toutes les qualités de papier, que pour donner toutes les inſtructions néceſſaires pour la conſtruction d'une Manufacture propre à y faire fabriquer des papiers tels qu'on en fabrique dans le Languedoc, l'Angoumois, le Limouſin, l'Auvergne, le Dauphiné, le Vivarais & la Saintonge, d'où ſe tirent les meilleurs & les plus ſolides papiers qu'il eſt poſſible de fabriquer en France & dans les Royaumes circonvoiſins, à laquelle fin il s'établit une Société en Bretagne, aux deſirs & ſous la protection des Etats, dont M. Giraudet, Prieur-Conſul actuellement en charge à Morlaix, eſt

Caiſſier ; & à Landerneau , lieu de l'établiſſement projetté de la Manufacture à papiers fins , M. Mazurier l'aîné , Secretaire Perpétuel de la Société d'Agriculture , de Commerce & des Arts.

Obſervations. Dans l'état actuel des ſuſd. Manufactures on ne diſtingue les pâtes qui ſervent à la fabrication deſdits papiers que ſous cinq qualités dont les noms des papiers qui s'en fabriquent , ſouvent arbitraires , ſe trouvent communément dénommés comme ſuit , ſçavoir :

Grand Raiſin trois-O Lombard , grand Cornet Ecu , Etoile , Bâtard , petit Raiſin Gêne , Pot & Etreſſe.

Les prix des ſuſdites cinq qualités de pâtes que leſdits Gigant Dumont & Neveu feront employer à la fabrication des ſuſd. papiers aux occaſions néceſſaires & requiſes, & dans l'état actuel des ſuſd. Manufactures, ſeront , ſçavoir :

La premiere qualité réduite en papier , depuis 7 ſ., 7 ſ. 6 d. juſqu'à 8 ſ. la livre.

La ſeconde qualité &c, 6 ſ. juſqu'à 6 ſ. 6 d.

La troiſiéme &c , 5 ſ. juſqu'à 5 ſ. 6 d.

La quatrième &c , 4 ſ. juſqu'à 4 ſ. 6 d.

La cinquième &c , 3 ſ. juſqu'à 3 ſ. 6 d.

Le carton ſera depuis 3 ſ. juſqu'à 6 ſ. la livre, ſuivant les qualités des pâtes.

Comme on ne peut pas toujours, en fabriquant le papier, réuſſir au juſte dans les poids ordinaires des rames, & qu'on peut varier dans cet objet d'une demi-livre à une livre au plus par rame, il en ſera fait diminution ou augmentation , ſuivant les événemens , ayant égard à la qualité & au prix.

Si on vouloit, dans les papiers ſuſdénommés, diminuer ou augmenter le poids ordinaire des rames relativement aux qualités des pâtes , en le mandant, on y aura égard.

Ceux ou celles qui , outre les qualités de papiers ſuſdénommés , en voudroient d'autres des mêmes pâtes, ayant ſoin d'envoyer un échantillon par le Carroſſe ou autres voies , on s'y conformera , moyennant que le parti fût aſſez conſidérable pour indemniſer de la dépenſe qu'on ſeroit obligé de faire , s'il falloit d'autres formes & feutres.

Le prix des ſuſdites marchandiſes étant à raiſon du comptant , on prévient ceux ou celles qui ſeroient dans le cas d'en demander , de pourvoir en conſéqueuce M. Giraudet , Caiſſier ſuſdénommé à Morlaix , ſoit en papier ſur Morlaix bon & valable , ſoit en lettres de change à courts jours ſur Paris ou autres Villes commerçantes du Royaume, vu qu'autrement il ſeroit fait recharge aux Commettans de ce qu'il en coûteroit pour la négociation par uſance.

Leſdites marchandiſes ſeront livrées & chargées , quittes de commiſſion , au deſir des Commettans qui ne ſeront chargés que des droits, ſi on en exige , des frais de port à bord des barques ou navires , & des emballages ſi on en requiert ; la toile à raiſon de 8 ſ. l'aune , & la ficelle à 10 ſ. la livre.

Les Commettans auront attention d'acquitter les lettres qu'ils écriront au Caiſſier pour quelque raiſon que ce ſoit.

La déciſion de l'établiſſement de la Manufacture de papier fin , aux deſirs & ſous la protection des Etats , remiſe en définitif à la tenue prochaine 1772 , dont M. Mazurié l'aîné , Secretaire Perpétuel de la Société d'Agriculture , du Commerce & des Arts , réſidant à Landerneau ſera Caiſſier; ce projet exécuté , il ſera fait un état du prix de la livre des différentes qualités de papier qu'on y fabriquera , on eſt aſſuré d'avoir dans cette Manufacture de la marchandiſe auſſi parfaite que dans les meilleures du Royaume , & au même prix au moins qu'elle y eſt , en ſortant de la premiere main.

Toutes les lettres de change ou billets à ordre qu'on remettra pour le payement des demandes qu'on fera , ſeront adreſſés à M. Giraudet , Prieur-Conſul à Morlaix, & Caiſſier de la Société ; & les mémoires aux ſieurs Gigant Dumont & Neveu employés à la perfection des papiers qu'ils feront fabriquer dans les environs de Morlaix, aux deſirs des Etats de la Province de Bretagne.

Ceux qui voudront des échantillons des ſuſdits papiers , on leur en enverra à l'adreſſe qu'ils voudront indiquer.

Il y a à Morlaix tous les mois des occaſions de navires ou barques pour l'Eſpagne, le Portugal, la Hollande & pour les principales Places de Commerce du Royaume : le prix du tranſport des ſuſdites marchandiſes, qui ſe fait par ballots , eſt plus ou moins , ſuivant le trajet.

De Morlaix à Saint-Malo , depuis 5 ſous juſqu'à 4 ſ. par balle.

De Morlaix à Rouen , depuis 25 ſ. juſqu'à 30 ſ., ainſi des autres Places , ſuivant le trajet & l'uſage.

Forme ou modele d'ordre.

Je ou nous, chargeons les ſieurs Gigant Dumont & Neveu, de nous faire fabriquer en toute diligence poſſible, ſçavoir :

Dix rames grand Raiſin, ou plus, premiere qualité, peſant la rame de 34 à 35 l., à 7 ſ., 7 ſ. 6 d. ou 8 ſ. la livre.

Dix rames *idem*, ſeconde qualité, peſant de 32 à 33 livres, à 6 ſ. ou 6 ſ. 6 den.

Dix rames *idem*, troiſième qualité, peſant de 29 à 30 livres, à 5 ſ. ou 5 ſ. 6 d.

Dix rames *idem*, quatrième qualité, peſant de 26 à 27 livres, à 4 ſ. ou 4 ſ. 6 den.

Dix rames *idem*, cinquième qualité, peſant de 23 à 24 livres, à 3 ſ. ou 3 ſ. 6 den.

Ainſi des autres papiers dénommés ci-deſſus, ſuivant les poids ordinaires des rames, & ayant égard aux qualités de papier.

Sur mon ou notre obligation de remettre à M. Giraudet, Prieur-Conſul actuellement à Morlaix, le montant de ma ou notre demande, en vertu de mon ou notre préſent ordre. A ..... ce .....

I I.

Demande concernant les vaches.

MESSIEURS,

Quelqu'un a annoncé une découverte bien utile à la Société ſi elle eſt sûre & véritable. Je ne puis mieux m'adreſſer qu'à vous pour avoir non-ſeulement la confirmation de ce fait, mais encore les éclairciſſemens néceſſaires.

On aſſure que le lait d'une vache nourrie de pimprenelle & de guimauve eſt ſouverain pour rétablir le ſang, même dans le cas de la plus grande délicateſſe de poitrine ou après de longues maladies.

Je voudrois bien ſçavoir ſi la vache qu'on deſtineroit à cette nourriture ne doit pas être miſe ſeule dans une étable, ſans communication avec les vaches qui mangeroient d'autres herbes ?

Si on doit la penſer pour ſa boite ou pour ſa litiere, comme les autres vaches ?

S'l faut qu'elle ne mange que des feuilles de pimprenelle & de guimauve ; & en ce cas, combien il faut lui en donner par jour? Si on lui donne en outre du ſon, des herbages de jardin, ou en faire d'avoine & d'orge ou même du foin ?

S'il faut la promener pour lui faire prendre l'air, comme on fait pour les autres vaches ; & ſi, dans le tems de ſa promenade, on la laiſſera manger les herbes qu'elle rencontrera, comme il eſt d'uſage, ou s'il faudra la muſeler, ou bien s'il faudra ne la mener que dans le champ ſemé en pimprenelle & en guimauve ?

J'ai l'honneur d'être &c.

I I I.

Colle de châtaignes ſauvages.

Il y a long-tems qu'on tente de mettre en honneur & d'employer à divers uſages le fruit du maronnier d'Inde. Un Cordonnier de Géra, nommé *Sproegel*, en a fait une colle auſſi bonne, à ce qu'on aſſure, que quelqu'autre que ce ſoit. Il coupe des châtaignes ſauvages par morceaux qu'il fait enſuite bien ſécher. Lorſqu'il en a un demi-boiſſeau, il les broye avec un pilon, avec une eſpece de foulon dont on ſe ſert en Allemagne pour écraſer les matieres extrêmement dures. La farine faite, il fait ſa colle à l'ordinaire. Les Papetiers, les Relieurs, les Tablettiers, les Cordonniers &c, s'en ſervent avec autant de fruit que d'économie. Le Bureau des Annonces de Leipſick en a des eſſais très bons, quoiqu'ils aient été faits avec des marons qui n'étoient point encore parvenus à maturité. Voy. ſes *Annonces* N°. 25 du 6 Juin. Dans tous les tems, la farine de grains eſt bonne à épargner preſque chez toutes les Nations de l'Europe : mais il y en a pluſieurs à qui l'on apprend tant de recherches utiles qu'elles ne profitent d'aucune ; il faut croire qu'elles ſont dans l'abondance de toutes choſes.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 2 Septembre 1772, au Samedi 5 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 23 l. 10 ſ. à 27 l. *le ſeptier* ; *idem* nouveau, de 18, 23 à 28 l. 10 ſ. ; *idem* au Port de la Gréve, de 21 à 28 liv. Le ſeigle, de 12, 13 l. 5 ſ. à 14 l. 10 ſ. ; l'orge, de 9, 10 livres 10 ſ, à 12 livres auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 2 Septembre 1772 au Samedi 5 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 22, 23 à 24 liv. 10 ſ. *le ſept.*; *idem* nouvelle, de 20, 21 à 23 liv.; *idem* au Port de la Grêve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 9 Septembre 1772, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Septembre 1772.*

Or de Portug. à	721			*marc.*
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	719			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10		
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		
Piaſtres à	48	17	6	

CHANGES DE PARIS, *du 9 Septembre 1771.*

Amſterdam	55 ¾ à 5	8e.
Londres	31 9	16e.
Hambourg	183 ¼	
Madrid	15 4	
Cadix	15 2	
Livourne	96	
Gênes	94 ¼	
Lyon, *Août.*	⅜ p.	0/0 b.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1772.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1210 12 ½		1215 12 ½
D°. 16es. à 7 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.	285	FESTE.	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771 & ſix premiers mois 1772.

Du Sam. 5 Sept. 1772.		Du Lundi 7.		Du Mercredi 9.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Caron, ſix dern. mois 1771.	P.	Certain, ſix dern. mois 1771.	M.	Radix, ſix dern. mois 1771.	M.
Clouet, *idem.*		Thevenin, *idem.*		Roytier, *idem.*	
Delarue pere, *id.*	Z.	Creuzé, *idem.*	N.	Boutray, *idem.*	P.
Lenoir, *idem.*		Delamotte, *idem.*	P.	Gautier, *idem.*	
Goſſey, ſix prem. mois 1772.	A.	Maſſon, *idem.*	Z.	Deſplaces, *idem.*	Z.
		Pour le Mardi 8.			
		Viellard, ſix d. mois 1771.	N.		
		Defrance, *idem.*	P.		
		Cauchy, *idem.*	Z.		
		Marſollier, ſix p. mois 1772.	A.		
		Defays, *idem.*			

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 19 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 27 *Août.*

LA bonté de la récolte dans les campagnes voiſines a fait baiſſer aſſez conſidérablement les prix des grains dans le courant de ce mois : cependant les Provinces plus reculées ont encore beſoin de ſecours.

Le premier vaiſſeau qui nous ſoit venu d'Iſlande, cette année, eſt arrivé le 14 de ce mois, chargé de côtes & d'huile de baleine : il a ramené pluſieurs Marchands qui ont fait un aſſez long ſéjour & un commerce aſſez conſidérable dans cette Iſle.

Il eſt entré derniérement dans le Sund près de 120 bâtimens, la plûpart chargés de grains.

Le froment & le ſeigle ont conſidérablement baiſſé ſur toute la Baltique.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 31 *Août.*

Les prix des grains ont été très-différens, pendant le courant de Juin dans les quinze Départemens qui forment les Pays Héréditaires d'Autriche en Allemagne. Le prix le plus haut de la metze de froment a été de 5 flor. 20 kreutzers, dans l'Autriche ſupérieure ou au-deſſus de la riviere d'Entz ; & le prix le plus bas, de 1 fl. 34 kr., dans le Bannat de Temeſwar. L'Eſclavonie l'a payée 1 fl. 40 kr. D'un côté de la riviere de Kagella, elle coûtoit 1 fl. 50 kr., & de l'autre, de 2 fl. 3 kr. juſqu'à 2 fl. 58. kr. Elle a valu depuis 3. 24. juſqu'à 3. 42. dans la Styrie, la Carinthie, la Carniole &c ; 3. 57. dans la Baſſe-Autriche ; 4. 2. en Moravie ; 4. 34. en Siléſie. Le plus haut prix du ſeigle a été de 4 fl. 24 kr., dans la Haute-Autriche, & le plus bas de 1 fl., dans le Bannat de Temeſwar : dans les autres Provinces il a roulé entre 2 fl. 55 kr. & 3 fl. 50 k. Ces différences proviennent en partie de la difficulté des communications : le Gouvernement applanit ces obſtacles en faiſant conſtruire des chemins pour faciliter les tranſports d'une Province à l'aute ; & ces chauſſées ſeront entretenues par un droit dont on charge les marchandiſes.

DE MINDEN, *le* 30 *Août.*

On s'eſt ſervi avec beaucoup de ſuccès dans nos environs de fumier de chevre pour chaſſer les rats des champs qui font du dégât dans les jardins ; & l'on a remarqué que les taupes s'étoient éloignées des endroits où on l'avoit répandu.

DE LEIPSICK, *le* 3 *Septembre.*

Il y a ici, ſous la direction de Bernard Naumann, ci-devant Maréchal Electoral des Troupes, une Apothicairerie vétérinaire dans laquelle on peut ſe pourvoir des

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

médicamens propres à la guériſon des chevaux & du bétail. Cet établiſſement manque à tous ou preſque tous les Etats de l'Europe, quoique l'utilité en ſoit ſi manifeſte & ſi étendue qu'il ſuffit de l'annoncer pour qu'il obtienne des applaudiſſemens univerſels. L'exemple eſt donné, les Peuples occupés de leurs vrais intérêts le ſuivront, & les Propriétaires, Cultivateurs, Fermiers, Marchands trouveront des reſſources promptes pour arrêter les maladies de leurs beſtiaux. On a publié une infinité de recettes; mais quelque bonnes qu'elles puiſſent être, leur efficacité dépend de l'exactitude de la préparation; & quand elles ſeront abandonnées à des mains inhabiles, combien de fois le remede ne ſera-t-il pas changé en poiſon?

M. le D. Daniel Gotfricd Schreber vient de publier un *projet d'établiſſement d'un magaſin public qui ſera utile à tout le monde ſans nuire à perſonne.* On peut aſſurer, ſans ſe compromettre, que la promeſſe eſt belle.

ITALIE.

De Venise, *le* 20 *Août.*

Le 14 du courant, on publia un Decret par lequel il eſt généralement permis d'introduire, par les Ports de la République, pendant ſix mois, les fromens étrangers, avec pleine franchiſe, pourvu néanmoins qu'ils ſoient d'abord amenés en la Capitale; ſans quoi l'importation ſeroit traitée comme contrebande. Ainſi les lieux de terreferme dépourvus de proviſions ſeront obligés d'attendre, pour être ſoulagés, que les ſecours ayent fait lentement des circuits, & ſubi un renchériſſement onéreux.

De Naples, *le* 21 *Août.*

L'abolition des décimes a été confirmée par un nouvel Acte ſolemnel. En 1759, le Gouvernement les avoit déjà ſupprimées dans l'Etat de Caſerte; cette ſuppreſſion comprenoit toutes les décimes eccléſiaſtiques, de quelque genre qu'elles puſſent être, prœdiales ou territoriales, perſonnelles ou mixtes, à l'exception des dominicales, c'eſt à-dire, des preſtations ou cens que les Egliſes retirent des fonds à titre de domaine. Les Curés furent rétablis dans la jouiſſance de la portion congrue de 100 ducats auxquels on ajouta, pour l'entretien des Egliſes, une ſomme annuelle qui ne devoit pas excéder 30 ducats. C'eſt cette loi que S. M. a réſolu d'étendre ſur toutes les Paroiſſes de la Capitale & du Royaume, en déclarant que la portion congrue n'aura lieu que pour les Curés actuellement deſſervans.

Des ouragans ont cauſé beaucoup de dommages dans les campagnes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 5 *Septembre.*

On aſſure que la lettre inſérée dans les Papiers publics, en date de Salem dans la Nouvelle-Angleterre 20 Juillet, ſur un prétendu commerce fait avec les Habitans de l'Iſle de la Déſolation, n'eſt qu'une pure fable capable d'engager les Lecteurs mal inſtruits dans des entrepriſes ruineuſes. Ces Peuples, dit-on, n'ont ni zibelines ni hermines; & quand ils auroient des marchandiſes à donner en échange, les Danois, maîtres du pays, ne ſouffrent point qu'ils entrent en commerce avec aucune autre Nation Européenne.

Nous apprenons de Retford que la récolte de houblons encore pendante dans les campagnes de cette Ville, promet la plus grande abondance: mais toutefois les Spéculateurs & les Marchands ſont fort partagés dans leurs conjectures ſur le prix de cette production. A la Foire de Goudhurſt dans le Comté de Kent, il s'eſt rendu une foule de Cultivateurs, de Fermiers, de Braſſeurs; & les houblons ſur pied ont été vendus 4 l. 10 ſ. ſt. & 4 l. 15 ſ. le cent.

La Société établie à Duncaſtre pour l'encouragement de l'Agriculture dans les diſtricts occidentaux du Pays d'Yorck & le Comté de Nottingham, a accordé une médaille d'or à M. Antoine Warthon, Ecuyer, pour le récompenſer de ſa belle plantation de patates.

Le *Talbot*, vaiſſeau de la Compagnie des Indes, eſt arrivé de la Chine: il étoit parti des Dunes le 11 Février 1771.

Une lettre de Charles-Town du 14 Juillet, porte que le navire *Betſey & Jenny*, de Londres, chargé de Negres de la Gambie pour ledit Port, a été obligé, par une

révolte de ces malheureux, de relâcher à la Dominique, où ayant déjà ſacrifié une partie de ſa cargaiſon, il en a vendu le reſte.

Le crédit a beaucoup de peine à ſe rétablir, & les banqueroutes ſe multiplient.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 7 Septembre.*

Du 19 au 31 Août, il eſt arrivé 96 bâtimens Franç. & 31 Etrang. L'importation des grains, des légumes & de l'huile a été très-abondante. On a beaucoup puiſé dans les magaſins de la Cale, de Tunis & de quelques Ports d'Italie, remplis par de bonnes récoltes. Il eſt entré 12030 charges de bled, ſans parler de pluſieurs cargaiſons tirées d'Arles pour Toulon & Caſſis. Les légumes apportés des mêmes lieux ont monté à 6210 charges. Mételin, Smyrne & Sainte-Croix de Barbarie ont fourni la plus grande partie de l'huile dont nous avons reçu 11660 milléroles, 1 tonneau, 73 pipes. Ce commerce continue avec la même activité. Les retours de l'Amérique n'ont pas été moins dignes de remarque: il en eſt revenu 10 navires, le *Caſſius*, le *Rédempteur*, *l'Amitié*, la *Providence*, le *Lion*, le *Duc de Berri*, la *Comteſſe de Provence*, *l'Ami S. Claude*, le *S. Pierre* de Cherbourg, le *Dauphin*. Dans le même intervalle, la *Colombe*, le *Jaſon*, le *Neptune* & *l'Urſule* ſont partis pour le Cap, le Port-au-Prince & la Martinique. Du 19 Août au 1 Septembre, il eſt ſorti 117 bâtimens François, & 39 Etrangers. La navigation de la Méditerranée eſt troublée par un grand nombre de Corſaires.

Les Propriétaires des Verreries Royales de S. Louis viennent d'établir ici un magaſin où l'on trouve toute ſorte de verres de Bohême.

DE BORDEAUX, *le 9 Septembre.*

Les navires qui reviennent des Iſles de l'Amérique ſe ſuccédent rapidement & avec des cargaiſons abondantes. Du 12 Août au 3 Septembre, la *Pauline*, la *Cerès*, le *Solide*, le *Fortuné*, le *Genty*, le *Monarque*, le *Duc de Praſlin*, la *Deſirée*, *l'Aimable-Magdeleine*, la *Plaine du Cul-de-Sac*, le *Saintongeois*, *l'Aimable Jeanne-Victoire*, *l'Aſtrée*, la *Henriette*, *l'Amphitrite*, la *Vigilante*, ſont rentrés dans ce Port. La navigation nous a procuré différentes ſortes de grains de Riga, de Marans & de S. Malo. Nous avons reçu des Ports du Nord beaucoup de matériaux de conſtruction, du fer, du cuivre, du chanvre, de la laine &c.

Le navire la *Pauline*, Armateurs MM. veuve Granier & Compagnie; & le *Maribarou*, Armateur M. Langlumé, partiront inceſſamment, le premier pour la Martinique & le Cap, le ſecond pour le Cap & le Fort-Dauphin.

DU PONT BEAUVOISIN, *le 10 Septembre.*

L'incendie arrivé au lieu des Echelles la nuit du 29 au 30 du mois dernier, a conſumé en trois heures tous les bâtimens, à la réſerve de quatre ou cinq maiſons encore ſubſiſtantes à chaque bout du village. Il n'a péri qu'un petit enfant. Les meubles & les denrées ont été la proie des flammes. En 1710, ce même Bourg avoit été entiérement réduit en cendres; il y a huit ou dix ans que quinze maiſons y furent brûlées. Ces accidens ſont malheureuſement très-fréquens dans nos villages, & le feu fait de rapides progrès, parce que la plûpart des bâtimens ne ſont couverts que de chaumes, de petites planches de chêne ou de ſapin appellées *ſandoles*, ou autres matieres très-inflammables. Dans les Villes même, il y a des maiſons qui n'ont pas d'autre toit. Ce ſeroit un abus à réformer; mais comment des infortunés qui ont perdu peut-être la plus grande partie de leur fortune pourroient ils être aſtreints à couvrir de tuiles les nouvelles bâtes qu'ils ſont obligés de conſtruire? Il n'y a que la charité qui puiſſe les mettre en état de fournir à cette dépenſe, & elle a le droit de leur en impoſer la condition. L'article du *feu* eſt peut-être un peu trop négligé: cependant ſi l'on ſupputoit le nombre des maiſons qui ſont conſumées chaque année dans le Royaume, ce n'eſt pas exagérer que de dire qu'elles compoſeroient une Ville aſſez conſidérable; qu'on y ajoute la perte des meubles, des proviſions & des beſtiaux, on y trouvera encore la ruine d'un Peuple nombreux, ſans parler des malheureux qui périſſent dans les flammes.

DE ROUEN, *le 13 Septembre.*

La récolte de tous les grains s'eſt faite dans tous nos environs par le plus beau tems du monde : ſi elle n'eſt pas des plus abondantes, au moins peut-on la regarder en général comme bonne. Il n'en ſera pas de même de celle des poires & des pommes ; il n'y en a preſque point. Auſſi l'augmentation du cidre eſt telle que ce qui valoit, il y a trois ans, 28 ou 30 liv. s'eſt dernièrement vendu de 50 à 55 l., & il y a encore apparence de renchériſſement. Les Normands vont être forcés par économie à boire du vin ; cette boiſſon ne leur reviendra pas plus cher que leur boiſſon ordinaire, vu ſur-tout que les pays de vignobles paroiſſent aſſez favoriſés. Nos Provinces offriront donc à celles-là un nouveau débouché.

Le nombre des billards vient d'être réduit ici à vingt-quatre, par une Ordonnance de Police, afin qu'il ſoit plus facile d'empêcher les jeux de haſard & de prévenir les abus qui ſe commettent dans ces ſortes de lieux. Mais la corruption eſt comme le luxe ; elle ſçait ſe retourner, & quand on la chaſſeroit des billards, elle trouveroit bien place ailleurs.

DE CHOISY-LE-ROI, *le 15 Septembre.*

C'eſt avec grande raiſon que l'on s'eſt plaint, au ſujet de l'orge de Sibérie, des confuſions & des torts que cauſoient les différentes dénominations des mêmes objets. Cette orge, appellée en Dauphiné orge d'Aſie, eſt la même que l'orge-riz cultivée dans pluſieurs Provinces : on lui donne ce dernier nom dans le Nivernois, le Bourbonnois &c. C'eſt le riz prétendu dont des Papiers publics avoient annoncé la culture en Bretagne, & reconnu pour une eſpece d'orge par la Société d'Agriculture de Rennes, ſuivant le rapport imprimé dans la Gazette d'Agriculture. Cette orge, quand elle n'eſt pas ſéche ou bien battue, eſt couverte d'une pellicule qui lui donne la forme de l'orge ordinaire. Lorſque la pellicule eſt détachée, le grain a la couleur d'un bled glacé, & il reſſemble plus au ſeigle qu'au froment. Un Particulier d'ici en vit, pour la premiere fois, au printems dernier, en Bourbonnois, d'où il en rapporta une petite quantité. Il en a fait ſemer une meſure ; & cette meſure lui en a rendu trois, tandis que l'autre orge à peine a rapporté la ſemence à cauſe de la ſéchereſſe.

On annonce beaucoup d'inventions & de productions nouvelles, c'eſt un bien ; mais ce bien ſera rarement fructueux s'il ne ſe forme, au moins dans la Capitale, un dépôt ou un Bureau où l'on pourra trouver les deſcriptions, les gravures, les bas-reliefs des machines ou les machines elles-mêmes & les graines ou ſemences, & tel qu'il y en a dans différentes Villes d'Allemagne, à Vienne, à Leipſick &c. Cette entrepriſe formeroit une nouvelle branche de commerce des plus fructueuſes, ſur-tout ſi elle étoit concertée avec les Auteurs de la *Gazette*, leſquels par leurs correſpondances étendues indiqueroient tout à la fois & les objets dignes d'attention & les moyens de s'en pourvoir. Cette idée appartient à des Agronomes qui ſont fâchés de n'être pas à portée de ſe procurer les *preſſoirs* de M. Vallet, la graine de *navets de Laponie*, la *nouvelle charrue* de M. Moore, & autres articles annoncés dans la Gazette.

DE PARIS, *le 17 Septembre.*

Le Roi, par *Déclaration donnée à Verſailles le 25 Avril 1772*, regiſtrée en Parlement le 25 Août, a ordonné *l'établiſſement d'une Commiſſion de Médecine*, compoſée de Médecins, de Chirurgiens & d'Apothicaires *pour l'examen des remedes particuliers, & la diſtribution des eaux minérales*. Les brevets, permiſſions, privileges, ci-devant accordés, de diſtribuer des remedes particuliers, excepté depuis le 1 Janvier 1772, ſont révoqués ; & il n'en pourra être déſormais diſtribué dans tout le Royaume que ſur l'approbation de la *Commiſſion Royale de Médecine*, & avec la permiſſion des Officiers de Police des lieux. La diſtribution des eaux minérales ne ſera faite que par les perſonnes que ce Bureau commettra, ſans préjudice des droits de propriété des bains, ſources, fontaines deſdites eaux, appartenant aux Propriétaires des fonds où les ſources ſont ſituées & qui en ſont en poſſeſſion, à l'égard deſquels Sa Majeſté n'entend rien innover, comme auſſi ſans préjudice du Bureau établi pour la diſtribution des eaux de Vichy &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre contenant des expériences ſur les vers à ſoie. A Anvers le 7 Août 1772.

Messieurs,

Vous annonçâtes l'année derniere dans vos Feuilles qu'on alloit démontrer à Lyon une nouvelle méthode d'élever les vers à ſoie, par laquelle une once de bonne graine rendroit cent livres de cocon. Je remarque dans votre derniere Feuille, que les vers à ſoie n'ont pas réuſſi dans la même Ville; & qu'il n'y a qu'un petit nombre de perſonnes qui ayent autant recueilli que l'année derniere, ce dont on ignore la cauſe. En général la réuſſite de ce petit nombre ne doit pas être cenſée l'effet du haſard ou des accidens naturels. Quoiqu'il ſoit poſſible que les viciſſitudes de l'air n'ayent pas toujours la même influence ſur les feuilles & ſur les inſectes de chacun, il eſt très-vraiſemblable que cette différence provient de ce que l'inſtruction & l'obſervation des regles n'ont pas été au même degré chez les uns & chez les autres. Voici ce que j'ai expérimenté l'année derniere & cette année.

J'avois donné des vers à ſoie à un homme novice dans ce travail, lequel cueilloit la feuille ſur les mêmes arbres que moi. D'un côté il en a perdu beaucoup plus, & de l'autre trois cens de mes cocons ont rendu plus de ſoie que cinq cens des ſiens. J'avois mis des vers ſur des arbres pour obſerver leur manœuvre: je me ſuis apperçu qu'ils ne touchoient ni à la feuille gâtée ni à celle qui avoit acquis de la conſiſtance, ce que l'on croira ſans peine. J'ai profité de cette leçon: je me ſuis mis à choiſir la feuille la plus ſaine & la plus tendre, & j'ai mis à part les vers que je projettois de traiter avec cette précaution. Ces vers ont été beaucoup plus vigoureux & ont fait de plus beaux cocons que les autres. Je n'ai pas vu qu'il en ait péri autant que des autres qui mouroient au cinquième muage.

Ceux que j'avois mis ſur les arbres ont fait des cocons plus petits à la vérité, mais plus fermes & d'un grain plus fin, & par conſéquent plus propres à l'organſin que les autres.

Cette année, la feuille a été d'abord gâtée; les premiers bourgeons ont été flétris ou brûlés par la gelée. Au lieu de me preſſer de faire éclore ma graine, j'ai attendu les ſeconds bourgeons. J'ai répété la même expérience: cinq cens de mes cocons m'ont rendu autant de ſoie que treize cens de ceux de mes voiſins, faits avec une partie de mes vers que je leur avois donnés tout éclos, & qu'ils avoient nourris avec de la feuille cueillie dans le même lieu où je cueillois la mienne. Vous voyez, Meſſieurs, que tout ceci n'étoit point l'effet du haſard, & qu'une attention apportée ou négligée a fait une immenſe différence dans le produit.

Les vers que j'ai mis ſur les arbres, après la ſeconde dormie, ont fait leurs cocons preſque tous enſemble; je n'en ai pas perdu dix ſur cent. Comme j'avois entrelacé des branches en forme de berceaux, cela faiſoit qu'ils ne tomboient pas ſouvent.

Il y a eu, cette année, au Parc de l'établiſſement royal de Bruxelles plus de deux mille pieds de mûriers mis en paliſſade, chargés de vers à ſoie qui ont fait de très-beaux cocons: je les ai vus filer leur ſoie en pleine pluie ſans s'arrêter. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, M. F. Drue.

II.

Moyen employé pour rendre ſain le pain de farine échauffée, altérée &c.

Le Duché de Mecklenbourg s'eſt reſſenti de la diſette, quoiqu'il n'ait pas manqué de grains, & l'on a été obligé d'en employer de mauvais. La farine échauffée & même moiſie a été convertie en pain, mais avec des précautions. M. Roſenow a propoſé, pour la rendre ſaine, une méthode bien importante, ſi le ſuccès en eſt conſtant, puiſque dans les tems calamiteux le Peuple eſt réduit à manger tant de mauvais pain, & que dans tous les tems la perte de la farine gâtée ou la nourriture tirée d'une pareille farine, eſt ſi funeſte. Sa méthode a été ſuivie à Roſtock; & des lettres de Schwerin nous apprennent qu'en effet par ce moyen on a mangé de bon pain fait avec de mauvaiſe farine. Voici la méthode.

On a pris, pour un ſcheffel de farine,

mesure de Mecklenbourg, quatre pots, mesure du même pays, de levûre douce de biere, de celle qui s'écoule la premiere de la levûre destinée pour la brasserie. On l'a remuée, dans un vase un peu large, avec une spatule de bois, jusqu'à ce qu'elle ait eu acquis l'épaisseur du miel ou du syrop. Dans cet état, on peut s'en servir tout de suite ou la garder en un lieu tempéré dans un verre bien plombé ou verniſſé, de sorte qu elle reste épaisse & gluante. Il faut que cette levûre ait bouilli, & de préférence dans des vaisseaux de métal dans lesquels on ne doit rien jetter pour empecher que la levûre n'en franchisse les bords, ni en faire tomber ce qui s'y attache. La pâte levée, autant qu'elle doit l'etre pour paîtrir le pain, on a versé dessus cette levûre. Cette opération fait lever de nouveau & couler la pâte : ainsi il faut y remettre la farine, nécessaire pour donner à la pâte la consistance dont elle a besoin. Un quart d'heure ou une demi-heure suffit pour la purifier de tout ce qu'elle peut avoir de malfaisant, sur-tout si l'on se sert de levûre de drêche de seigle, laquelle est préférable à toute autre. Au bout de cette demi-heure, la pâte se prépare pour être mise au four le lendemain, c'est-à-dire, qu'on la laisse lever toute la nuit. A la place de cette levûre, on peut se servir de moût de raisin ou de cidre, en observant toujours qu'il ait l'épaisseur prescrite.

Par ce moyen, le pain ne conserve, dit-on, aucun mauvais goût. On ne voit pas, à la vérité, que les parties malfaisantes, s'il s'en trouve dans la farine, soient dissipées par cette préparation ; mais elles peuvent être divisées, atténuées, enveloppées & corrigées au point qu'elles ne produisent aucun mauvais effet ; & le bon goût du pain semble réellement prouver une sorte d'amortissement de ces parties.

III.

Tour à filer de nouvelle invention.

M. Joseph de S. André, Méchanicien François, présentement établi à Milan, a construit ce tour de son invention, dans la Fabrique Impériale-Royale de lainerie de Felice Clerici. Cette machine employe tout à la fois vingt femmes qui filent de la laine & autre matiere d'une fineſſe supérieure à celle des filatures ordinaires, avec plus de commodité, moins de dépense, & en plus grande quantité qu'elles n'en pourroient filer avec la quenouille. Comme on y occupe vingt femmes, on pourroit y en occuper cent, en donnant à la machine la capacité convenable pour fournir au nombre que l'on desire. Une seule personne la fait tourner avec la plus grande facilité ; elle va aussi par le moyen de l'eau, & alors son mouvement est toujours égal, & devient plus véloce. On y peut filer également du lin & autres especes.

IV.

Moyen pour empêcher les mouches d'attaquer les navets, les choux, le chanvre, le lin, & autres vegétaux.

Un Cultivateur Anglois vient de faire insérer dans les Papiers publics de Londres la recette suivante, comme un moyen d'une grande efficacité pour préserver les choux, les navets &c, du ravage des mouches.

Mettez chaque jour, pendant trois jours consécutifs, une once de fleur de soufre & trois livres de graines de navet dans un pot de terre verniſſé ; ayez soin de bien couvrir le pot & de le remuer pendant quelque tems toutes les fois que vous ajouterez du soufre & de la graine, pour que celle-ci soit mieux impregnée de celui-là. Semez ensuite cette graine à la façon ordinaire ; que la saison soit humide ou sèche, vous n'aurez pas à craindre que les mouches & autres petits insectes approchent de vos plantes qui conserveront un petit goût d'amertume du moins pendant un certain tems. L'Anglois qui a publié cet avis exhorte les Fermiers à employer ce moyen dont il semble garantir le succès. On voit, dit-il, en été des nuées de moucherons qui voltigent près de la terre & cherchent des plantes tendres qu'ils puissent ronger ; ils se tiennent communément toute une nuit & le jour suivant sous de petites motes de terre ; ils passent bientôt d'un lieu à un autre & laissent après eux d'affreux dégâts ; il n'est pas rare de voir jusqu'à mille acres de terres ravagées dans peu de tems par ces insectes destructeurs ; tous ces motifs sont bien puissans pour qu'on ne balance pas à